Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215601576-20260716-20260707_02-DE

PLAUDREN

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PLAUDREN

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2026

L'An Deux Mille vingt-six, le sept juillet à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du trois juillet, s'est assemblé en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie LE LUHERNE, Maire.

Présents (19) : Mme LE LUHERNE Nathalie, M. BROHAN Guénaël, M. GERAUX Olivier, Mme GILLET Aurélie, M. LE MIGNON Hervé, M. FERIR Michaël, Mme BROHAN-GUYOT Colette, M. OFFRET Anthony, Mme TIERNY Dominique, M. MARTIN François, M. EVENO Jacques, M. ATHIMON Jonathan, Mme RENAUD Aline, M. VITROUIL Rémi, Mme LE GALLOUDEC-AUBERT Christelle, M. STANGUENNEC Mickaël, Mme ROCHER Gwladys, Mme EHANNO Delphine, Mme DRÉANO Françoise

Secrétaire de séance : Mme TIERNY Dominique
Présents : 19
Votants : 19

Délibération n°2026/07/07-02 – Tarifs communaux

Rapporteur : Françoise DREANO

Vu l'avis favorable de la commission des finances du mardi 5 mai 2026 ;

Il est proposé au conseil municipal d'appliquer les tarifs figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** l'application des tarifs figurant dans le tableau annexé à la présente délibération
- **DE DIRE** que les tarifs sont applicables à compter du 8 juillet 2026 jusqu'au 31 décembre 2027

Le 16/07/2026
Pour copie conforme,
Le Maire de Plaudren,
Nathalie LE LUHERNE

